



**Communiqué**

**www.npd.qc.ca**

## **Françoise Boivin demande aux députés québécois de défendre les consommateurs**

**Montréal, le vendredi 24 avril 2009** – La présidente de la section québécoise du NPD exhorte les députés fédéraux à appuyer sans réserve une motion déposée en chambre qui vise à protéger les consommateurs des pratiques abusives des émetteurs de cartes de crédit. « *Le nouveau taux directeur de la Banque du Canada est de 0,25% et pendant ce temps, les compagnies de cartes de crédit continuent à exiger des taux d'intérêts qui grimpent souvent jusqu'à 20%! Chez certains commerces, les cartes de crédit ont des taux de 26%, c'est inacceptable dans le contexte économique actuel. La motion du NPD sera mise aux voix lundi prochain et je souhaite sincèrement que tous les députés du Québec se lèvent pour défendre les consommateurs* », lance Françoise Boivin.

La motion vise à forcer le gouvernement Harper à adopter une loi qui protégera les consommateurs contre les pratiques abusives des émetteurs de cartes de crédit. On empêcherait notamment des pénalités et des frais excessifs, ainsi que des hausses de taux d'intérêt et des modifications unilatérales des contrats de crédit. Cette loi protégerait également les titulaires de cartes qui respectent les échéances de paiement et mettrait les jeunes consommateurs à l'abri des offres « piégées » de cartes de crédit.

« *La volonté exprimée mercredi par le ministre Flaherty d'intervenir dans ce secteur restera lettre morte si elle n'est pas suivie de gestes bien concrets en faveur des consommateurs. Il faut fixer des limites, des plafonds, aux taux d'intérêts des cartes de crédit. Miser sur la frugalité des banques et des entreprises ne suffira pas* », de conclure Françoise Boivin.

**-30-**

Pour information, contactez :

Alexandre Boulerice, vice-président communications NPD section Québec

medias@npd.qc.ca